

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 29 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel HUET, Maire.

Membres en exercice : 13

Date de la convocation : 24 janvier 2019

Membres présent.e.s : 12

Votant.e.s : 12

PRESENT.E.S : Daniel Huet, Marie Autret, Christian Hamon, François Rabillard, Stéphanie Lemaux, Laëtitia Sourget, Claude Jagoury et Yann Grandvallet, Rémi Fontaine, Yann Yhuel, Marc Leblanc et Yolande Cheval

ABSENT.E.S EXCUSE.E.S : Karine Racapé

Laëtitia Sourget a été nommée secrétaire de séance.

La séance a été publique

~~~~~

Nicole Meunier du Centre les landes a présenté le projet de valorisation des landes de Monteneuf avant la séance du conseil municipal.

### CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### **2019-01-01 – Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ([art. L 1612-1](#) du CGCT).

#### **Budget principal de la commune :**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 (723 207€-62 757.96€) : 660 449.04€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

660 449.04€\*25% = 165 112.26€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2018 soit 165 112.26€

Les dépenses d'investissement concernées sont les travaux et la maîtrise d'œuvre de la mairie et de la salle des associations et l'acquisition de panneaux de signalisation.

D'autres dépenses d'investissement pourront également être mandatées avant le vote du budget sans dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2019 et jusqu'au vote du prochain budget.**

#### **2019-01-02 – Subvention exceptionnelle RPI Réminiac/Monteneuf**

Le Maire précise que nous avons reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part du directeur du RPI Réminiac/Monteneuf pour une classe de découverte du milieu marin de 3 jours à Damgan pour 25 élèves de la petite section au CM2.

Ce séjour coûtera globalement 5000€ pour 25 élèves (soit 200€ par élève). L'objectif est de proposer aux familles un séjour ne dépassant pas les 100€ par élève.

L'amicale laïque financerait 30% du séjour.

Le montant de la subvention demandée est de 500€.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité ( 10 Pour, 1 Abstention : Y. Yhuel et 1 Opposition : C. Jagoury):**

**Valide** le versement de cette subvention exceptionnelle à hauteur de 500€ pour le RPI Réminiac/Monteneuf.

#### **Présentation des comptes administratifs prévisionnels 2018 et discussion sur les orientations budgétaires 2019**

Les comptes administratifs 2018 ont été parcourus, tout en évoquant les orientations 2019.

Un nouveau conseil municipal aura lieu le 21 février pour voter les taux, les subventions et arrêter les BP.

Conseil municipal le 21 mars : vote des CA/CG et des BP.

Éléments de cadrage pour les BP 2019 proposé par le bureau:

L'année 2019 sur le plan budgétaire et de gestion sera une année de mise en ordre des affaires municipales, pour la nouvelle équipe. L'année sera marquée par le retour dans les locaux de la nouvelle mairie en fin d'année (à partir de septembre commandes des équipements, déménagement et classement des archives si possible.)

En ce début d'année l'équipe administrative est réduite, en fin d'année il y aura le remplacement de Philippe ERMEL.

Le projet de la mairie et de la salle des associations va demander du suivi et du travail administratif. Sur ce dossier il faut prévoir en plus une enveloppe supplémentaire due à la différence au niveau de l'appel d'offre (+65000€) et des travaux supplémentaires identifiés pour l'instant (linteaux, cheminée) et de la subvention de la Région en moins (10000€).

Le bureau propose de mettre l'accent sur la voirie et des chemins ruraux en termes d'état des lieux et d'une programmation d'une tranche de travaux plus importante qu'en 2018. Idem pour l'assainissement, étude et commencement de travaux.

Des acquisitions de matériels sont aussi à étudier notamment un broyeur.

Par ailleurs, il y aura le suivi de l'animation à la bibliothèque, l'arrivée de la Madone des Motards...

Ci-dessous Synthèse des Comptes Administratifs (pas encore validés par le compte de gestion).

#### **Détails synthétiques ci-joints :**

##### **Commune :**

Résultat prévisionnel CA 2018 :

Section fonctionnement : + 97 965.53€

Section investissement : - 3 354.41

Virement au budget lotissement ouest : 20 000€ en 2018=> prévoir de verser ce montant à minima tous les ans pour réduire le déficit

Virement de 71 867.68€ au budget commerce café

### **Café :**

Résultat prévisionnel CA 2018 :

Section fonctionnement : + 0.06€

Section investissement : + 54 545.30€

### **Assainissement :**

Résultat prévisionnel CA 2018 :

Section fonctionnement : + 7 332.05€

Section investissement : - 3 708.43€

### **Lotissement Ouest :** projet suspendu.

Résultat prévisionnel CA 2018 :

Section fonctionnement : + 20 000.79€

Section investissement : - 3 788.44€

Pour 2019, il reste l'acquisition auprès de l'EPFB à hauteur de 44 819.69€

### **Lotissement Les carrières 2 :**

Résultat prévisionnel CA 2018 :

Section fonctionnement : + 21 928.50€

Section investissement : - 8 798.50€

Reste un terrain à vendre

### **CCAS :**

Résultat prévisionnel CA 2018 :

Section fonctionnement : 0€ (dépenses réalisées en 2018 : 2 916.83€)

Section investissement : 0

Virement du budget principal : 2190.03€ au budget CCAS

**Le Maire précise que s'il y a des attentes pour le BP 2019, il faut les faire remonter avant le 21/02/2019.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Médiathèque :**

Myriam TEXIER a commencé son contrat le 4 janvier 2019. Contrat d'un an jusqu'au 31 décembre 2019 sur 4 heures par semaine : Le mardi (ouverture au public de 10h à 12h et pour les écoles) et le vendredi (permanence le matin pour les écoles). Organisation d'animations ponctuelles à compter du mois de février 2019.

### **Café :**

Bail dérogatoire en cours de réalisation. **Proposition d'un loyer à 250€ par mois. Proposition de bail pour mars ou avril 2019 suivant l'équipe administrative.**

**Mairie** Dossier de subvention déposé au Pays- dossier vu à la prochaine commission permanente du 11/02/2019 au lieu du 9 décembre 2018. Montant revu : 109 562€ au lieu de 120 000€

**Devis pour des travaux sur les cheminées : 1 412€ HT et avenant en moins pour un constat d'huissier non réalisé : - 1 300€ HT**

### **Personnel :**

Arrêt Sandrine prolongé jusqu'au 3 février 2019 inclus

Nous avons eu une personne du CDG 4 jours au mois de janvier. **Cette personne continuera de remplacer Sandrine au mois de février 2019.**

**Brigitte est également arrêtée jusqu'au 15 mars 2019. Arnaud remplace Brigitte à la cantine et à la garderie.**

**Nous avons recruté Mme Bérangère PEREZ-RIOU en contrat jusqu'au 15 mars 2019 pour aider Arnaud à la cantine tous les midis.**

**Finances :**

Renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 123 000€

**Logiciel mairie : changement de gamme**

Renouvellement logiciel JVS MAIRISTEM : offre CLOUD à 3057€ HT/ an au lieu de 2748.50€ HT / an actuellement.  
Droit d'entrée à 1122€ HT au lieu de 2 040€ HT. Contrat sur 3 ans (45% de remise). Echéance du contrat au 1<sup>er</sup>/05/2019=> proposition jusqu'au 15/01/2019

**Madone des Motards :**

Projet d'accueil de l'arrivée 2019 à Monteneuf. Point sur la réunion des associations et des commerçants.

Toutes les associations et les commerçants sont d'accord pour que l'arrivée de la Madone se déroule à Monteneuf en 2019, mais chacune doit consulter ses adhérent.e.s. pour évaluer le nombre de participant.e.s.

Cependant, plusieurs conditions doivent être réunies :

- Espace suffisant pour l'accueil des 10 000 motards soit 5 hectares, ce qui est le cas à Monteneuf et confirmé par l'organisateur de la balade (Maurice Joly).
- Mobilisation de 80 bénévoles
- Validation par les services de gendarmerie, de secours et de la Préfecture
- Accord du conseil municipal

L'organisation de cette manifestation sera gérée par la mairie. C'est du bénévolat pour toutes les associations donc pas de recettes directes. Les commerçants vont se concerter.

⇒ Accord de principe de la majorité (12 Pour et 1 Opposition : C. Jagoury) du conseil municipal pour un budget maximum de 6000€

**Grand débat national :**

Proposition de réunion au niveau de l'OBC, le 18/02/2019 à 19h30 à Pleucadeuc

Organisation d'une réunion à Monteneuf le 25/02/2019 à 19h à la salle du chaperon rouge, avec une équipe d'animation.

**Diverses informations :****CADA**

Arrivée d'une famille albanaise le 18/01/19

Création d'une association, Appel aux dons

**Calendrier des diverses réunions et manifestations :**

Bureau municipal : le **11/02** à 17h30

CM : le **21/02** à 20h (vote des taux d'impôt, subventions aux associations et participations aux écoles)

CM vote des budgets : le **21/03** à 20h

Théâtre : Représentations les Rigol'arts le **23 et 24/02** à la salle du chaperon rouge

**L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire, lève la séance à 21h50.**